

LUNDI, le **QUATORZIÈME** jour du mois de **SEPTEMBRE** deux mille neuf, une session régulière du Conseil de la municipalité de Batiscan est tenue à la salle municipale (181, rue de la Salle), à compter de VINGT HEURES à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre Châteauneuf, Conseiller;
Monsieur Yves Gagnon, Conseiller;
Monsieur Norman Bonetto, Conseiller;
Madame Francine Leblanc, Conseillère;
Madame Solange Leduc Proteau, Conseillère.

Absence :

Monsieur Mario Trottier, Conseiller; (Absence motivée)

Madame Anne Laganière est aussi présente.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Christian Fortin.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur Christian Fortin constate le quorum à vingt heures et procède à l'ouverture de la session régulière. Celui-ci nous informe que la séance est enregistrée sur bande magnétique.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

14 septembre 2009

1. Ouverture de la session par Monsieur le Maire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions (15 minutes);
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 août 2009;
5. Adoption des comptes;
6. **RAPPORT DES COMITÉS :**
 - 6.1 **Loisirs de Batiscan;**
 - 6.2 **Bibliothèque municipale;**
 - 6.3 **Service incendie et Premiers répondants;**
 - 6.4 **Fondation des Amis du Vieux-Presbytère;**
 - 6.5 **Comité Famille;**
 - 6.6 **Office municipal d'habitation;**
 - 6.7 **Comité du 325^e.**
7. **AFFAIRES DÉCOULANTS DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 7.1 **DOMAINE DU PHARE :**
 - 7.1.1 **Acquisition de la rue du Phare et servitude;**
 - 7.2 **Commission de protection du territoire agricole du Québec – Dossier Monsieur Pierre Dupuis.**
8. **AFFAIRES NOUVELLES :**
 - 8.1 **Calendrier des séances du conseil municipal – Modification;**
 - 8.2 **Nomination d'un vérificateur;**

- 8.3 **Parc de la Rivière Batiscan** – Appui demandé pour nouvelle activité;
- 8.4 **Table de concertation Abus auprès des Aînés de la Mauricie Inc.-**
Résolution d'appui pour demande de modification au Supplément de revenu garanti;
- 8.5 **Nomination d'un maire-suppléant;**
- 8.6 **Travaux asphalte Rang Picardie** – Autorisation;
- 8.7 **Félicitations à Madame Madeleine Dwane;**
- 8.8 **Félicitations à Monsieur Patrice Mongrain et à l'équipe du Bistr' H²O;**
- 8.9 **Forum des maires des municipalités riveraines du Saint-Laurent** – Résolutions d'Appui à la résolution adressée à l'Alliance des Grands Lacs et du Saint-Laurent et à la résolution relative au projet d'entente avec le gouvernement du Québec;
- 8.10 **Projet de remplacement de la conduite d'aqueduc au centre du village** – Coût des travaux;
- 8.11 **Pétition** – Dépôt d'une pétition provenant de Madame Thérèse M. Hébert.

9. CORRESPONDANCES (copies disponible sur demande) :

- 9.1 **Gouvernement du Québec :**
 - 9.1.1 **Ministre du tourisme – Madame Nicole Ménard** - Versement d'une contribution financière de 500\$ pour projet Office des signaux;
 - 9.1.2 **Députée de Champlain à l'Assemblée Nationale – Madame Noëlla Champagne** – Confirmation d'une subvention de 500\$ réservé pour le budget 2009-2010 et 500\$ réservé pour le budget 2010-2011 dans le cadre de notre demande pour l'Office des signaux;
 - 9.1.3 **Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Monsieur Laurent Lessard** – Approbation du règlement 110-2009 concernant l'imposition de la taxe municipale pour le financement des centres d'urgence 9-1-1;
 - 9.1.4 **Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Monsieur Laurent Lessard** – Plan stratégique 2009-2013;
- 9.2 **MRC des Chenaux** – Entrée en vigueur du règlement numéro 2009-62 et 2009-62a;
- 9.3 **Info-Aînés Mauricie** – Remerciements suite à notre contribution à l'envoi postal d'Info-Aînés de la Mauricie;
- 9.4 **Les Premiers Jeux MRC des Chenaux** – Remerciements de notre appui à la 5^e édition des 1^{er} Jeux de la M.R.C. des Chenaux;
- 9.5 **Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade** – Copie de la résolution relative à l'ajustement du prix de l'eau en provenance de notre municipalité;

10. Liste des Omises;

11. Varia;

12. Période de questions (30 minutes);

13. Levée de l'assemblée

Résolution # 09-09-960

Il est proposé par YVES GAGNON, conseiller
Appuyé par NORMAN BONETTO, conseiller

Et résolu à l'unanimité

De procéder à l'adoption de l'ordre du jour de la session régulière du conseil de la municipalité de Batiscan du 14 septembre 2009, avec dispense de lecture.

Adopté.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

Aucune question n'est adressée.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 AOÛT 2009

Résolution # 09-09-961

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère
Appuyé par PIERRE CHÂTEAUNEUF, conseiller

Et résolu à l'unanimité

De procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 août 2009, avec dispense de lecture.

Adopté.

5. ADOPTION DES COMPTES

Résolution # 09-09-962

Il est proposé par NORMAN BONETTO, conseiller
Appuyé par FRANCINE LEBLANC, conseillère

Et résolu à l'unanimité

De procéder à l'adoption des comptes du mois de septembre au montant de 60 688,58\$
(Voir liste des comptes pages 1850-1851)

Adopté.

6. RAPPORT DES COMITÉS :

6.1 Loisirs de Batiscan;

Monsieur Yves Gagnon nous résume les différentes activités tenues au cours de l'été, notamment les festivités de la Saint-Jean-Baptiste. Un fait particulier s'est ajouté à cet événement puisque celui-ci coïncidait avec le début des Fêtes du 325^e de notre municipalité. A cet effet, la municipalité s'est donc associée avec le Comité des Loisirs pour l'organisation et la tenue de l'activité du 23 juin qui a connu un grand succès. Ce sont près de 350 personnes qui ont participé à cet événement. Monsieur Gagnon nous informe également que le camp d'été a également connu une belle participation, ce sont en effet une trentaine d'enfants qui se sont inscrits aux activités du camp de jour de l'été 2009. En terminant, Monsieur Gagnon invite les gens à consulter la programmation d'automne préparée pour notre population.

6.2 Bibliothèque municipale;

Madame Francine Leblanc nous informe que la première réunion de l'automne s'est déroulée la semaine dernière. Tout fonctionne très bien, Madame Leblanc invite les gens à fréquenter notre bibliothèque. En terminant, Madame Leblanc effectue le dépôt des états financiers pour les mois de Mai à Août inclusivement.

6.3 Service incendie & Premiers Répondants;

Puisque M. Mario Trottier est absent, ce point est reporté à une séance ultérieure.

6.4 Fondation des Amis du Vieux-Presbytère de Batiscan;

Madame Solange Leduc Proteau nous informe que l'activité tenue le 22 août dernier a également connu un vif succès. Madame Proteau nous entretient entre autres des activités tenues en après-midi sur le site du Vieux-Presbytère où des jeux gonflables et des kiosques étaient aménagés. En soirée, un souper aux saveurs du terroir a eu lieu et ce sont près de 170 personnes qui y ont participé. En terminant, Madame Solange Leduc Proteau propose la résolution suivante :

Résolution # 09-09-963

CONSIDÉRANT La tenue de la Grande Fête Familiale le 22 août dernier sur le site du Vieux-Presbytère de Batiscan;

CONSIDÉRANT La réussite de cette activité qui fut très appréciée de tous ;

CONSIDÉRANT La participation et la précieuse collaboration de la Fondation des Amis du Vieux-Presbytère et du personnel du Vieux-Presbytère qui ont grandement contribué à la réussite de cette activité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère

Et résolu UNANIMEMENT

Que la municipalité de Batiscan félicite et remercie la Fondation des Amis du Vieux-Presbytère de Batiscan ainsi que tout le personnel pour leur contribution à la planification et la tenue de la Grande fête familiale du 22 août dernier. Grâce à ce partenariat, cette activité a connu un franc succès.

Adopté.

6.5 Comité Famille;

Madame Francine Leblanc nous résume également l'activité du 22 août dernier tenue sur le site du Vieux-Presbytère de Batiscan. Cette activité consistait à une plantation d'arbres soulignant l'arrivée des nouveaux-nés de notre municipalité. Cette première édition a été très appréciée de tous. Ce sont 8 arbres d'essence noble qui ont été implantés sur le magnifique site du Vieux-Presbytère. Il y a eu également le dévoilement d'une plaque commémorative soulignant cet événement tenu dans le cadre des festivités du 325^e anniversaire de notre paroisse. Madame Leblanc souligne que cette première édition a connu un vif succès et sera répétée à chaque année.

6.6 Office municipal d'habitation;

Madame Solange Leduc Proteau nous informe que tous les logements sont présentement occupés. Les portes patio ont toutes été remplacées. Puisque des sommes d'argent prévues au budget pour ces travaux sont demeurées disponibles, une demande de substitution a été déposée afin de procéder à l'agrandissement du stationnement. En effet, l'Office municipal d'habitation compte 10 logements et nous retrouvons seulement 6 espaces de stationnement. Cette demande a été acceptée et les travaux d'agrandissement du stationnement devraient débuter au cours du mois d'octobre.

6.7 Comité du 325^e

Monsieur le Maire nous énumère les activités tenues tout au cours de l'été dans le cadre des festivités du 325^e. Outre les activités du 23 juin et du 22 août, Monsieur le Maire souligne également la tenue d'un tournoi de pêche le 22 août dernier, le trip des tripes du 15 août, le symposium d'art du 26 juillet au gîte au Bois Dormant ainsi que l'activité de clôture prévue pour le 25 octobre prochain. Il s'agira d'une messe commémorative présidée par Mgr Martin Veillette. Il y aura également dévoilement d'une plaque venant immortaliser ces festivités du 325^e. Monsieur le Maire profite de l'occasion pour remercier toute la population pour sa participation à ces divers événements.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS VERBAUX :

7.1 Acquisition de la rue du Phare et servitude;

Résolution # 09-09-964

CONSIDÉRANT L'entente intervenue entre la Municipalité de Batiscan et Comptabilité-Fiscalité M & M Inc., le 10 octobre 2008 et l'addenda en date du 6 avril 2009 (cette entente fait mention des lots 205P et 211P alors qu'elle aurait dû stipuler les lots 98-2, 624, 625 et 626);

CONSIDÉRANT Les résolutions du conseil adoptées le 9 juillet 2007 (#07-07-526) et le 6 avril 2009 (#09-04-884);

CONSIDÉRANT Que les conditions stipulées dans l'entente et l'addenda ont été remplies.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère
Appuyé par NORMAN BONETTO, conseiller

Et résolu à l'unanimité:

QUE la Municipalité de Batiscan acquiert de Comptabilité-Fiscalité M & M Inc., ayant son siège social à 250, Vachon, bureau 250, à Trois-Rivières (Québec), G8T 8Y2, à titre gratuit, l'immeuble suivant :

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot originaire numéro **SIX CENT SOIXANTE ET ONZE (671)** du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-François-Xavier-de-Batiscan, dans la circonscription foncière de Champlain; sans bâtisse.

SUJET l'immeuble ci-avant décrit aux servitudes d'utilité publique suivantes, pouvant l'affecter :

- a) Servitude en faveur de The Bell Telephone Company of Canada, suivant acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Champlain, le 2 novembre 1922, sous le numéro: 77824;
- b) Servitude en faveur de North Shore Power Company, suivant acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Champlain, le 21 janvier 1929, sous le numéro : 89821;
- c) Servitude en faveur de The Shawinigan Water & Power Company, suivant acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Champlain, le 27 février 1956, sous le numéro : 160250;
- d) Servitude en faveur de Québec-Téléphone, suivant acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Champlain, le 12 décembre 1958, sous le numéro : 172185;

Sont également compris dans cette cession, toutes les infrastructures se trouvant sur, au-dessus et au-dessous de l'immeuble, notamment et sans limitation, les tuyaux d'aqueduc et les poteaux pour utilité publique;

QUE Cette cession soit faite avec la garantie légale;

QUE La Municipalité devienne propriétaire de l'immeuble lors de la signature de l'acte de cession notarié à intervenir;

QUE L'acte de cession notarié à intervenir comprenne également différentes déclarations et obligations usuelles à y être faites par les parties, de même que les mentions et déclarations requises aux termes des différentes lois, notamment et sans limitation, la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur la taxe de vente du Québec et la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières;

QUE La Municipalité de Batiscan obtienne de Comptabilité-Fiscalité M & M Inc., une servitude réelle et perpétuelle, permettant la pose, le maintien, l'inspection et l'entretien des conduites souterraines requises pour l'égout pluvial au bénéfice de la rue du Phare, telle servitude s'exerçant sur l'assiette suivante :

ASSIETTE DE LA SERVITUDE

Une lisière de terrain mesurant trois mètres (3 m) de largeur, composée de ce qui suit :

a) une partie du lot originaire numéro **SIX CENT SOIXANTE-HUIT (Ptie 668)** du cadastre officiel de la Paroisse de St-François-Xavier de Batiscan, circonscription foncière de Champlain, mesurant un mètre et cinq dixièmes (1,5 m) de largeur, bornée comme suit : vers le Sud-Ouest, par le lot 669; vers le Sud-Ouest, par le lot 671; vers le Nord-Est, par une partie du lot 668; et vers l'Est, par le Fleuve St-Laurent;

b) une partie du lot originaire numéro **SIX CENT SOIXANTE-NEUF (Ptie 669)** du cadastre officiel de la Paroisse de St-François-Xavier de Batiscan, circonscription foncière de Champlain, mesurant un mètre et cinq dixièmes (1,5 m) de largeur, bornée comme suit : vers le Sud-Ouest, par une partie du lot 669; vers l'Ouest, par le lot 671; vers le Nord-Est, par le lot 668; et vers l'Est, par le Fleuve St-Laurent;

QUE

Cette servitude soit établie aux conditions suivantes :

1. Le coût de la mise en place des conduites souterraines servant à l'égout pluvial sera exclusivement aux frais de la Municipalité, tant pour les matériaux que pour la main d'œuvre;
2. Le maintien, l'entretien et les réparations desdites conduites souterraines seront effectués exclusivement aux frais de la Municipalité, laquelle demeurera toujours propriétaire desdites conduites souterraines;
3. Tout propriétaire de l'assiette de la servitude ne pourra y construire aucun bâtiment et ce, afin de maintenir cette dite assiette de servitude libre de tout obstacle, en tout temps;
4. Aucun arbre et arbuste ne devront être plantés sur l'assiette de la servitude, sans l'autorisation écrite de la Municipalité;
5. Aucune clôture et aucune haie ne devront être érigées sur l'assiette de la servitude, sauf l'érection de clôture ou de haie latérale divisant les propriétés. Toutefois, la Municipalité pourra déplacer toute clôture ou haie se trouvant dans l'assiette ci-dessus décrite pour les fins d'exercice de la servitude. Dans ce cas, la Municipalité ne pourra en aucun temps être tenue responsable des bris ou dommages qui pourraient être causés à ces aménagements;

6. La Municipalité devra, après l'exercice de telle servitude, remettre l'assiette de telle servitude en aussi bon état qu'elle pouvait l'être avant l'exercice de tel droit et ce, dans un délai raisonnable;
7. Les bornes et piquets pouvant délimiter le terrain du propriétaire du fonds servant devront être bien localisés et respectés en tout temps;
8. La Municipalité, tant pour elle-même que pour ses employés, préposés, ayants droit ou représentant légaux, devra dégager aux termes de l'acte notarié à intervenir le propriétaire de l'assiette de servitude, ses ayants droit ou représentants légaux, de toute responsabilité civile et publique pouvant résulter de l'exercice de telle servitude, suite à tout accident ou incident pouvant survenir en raison de l'exercice de telle servitude;
9. Cette servitude est consentie à titre gratuit.

QUE les frais et honoraires du notaire pour la préparation de l'acte de cession et de servitude à intervenir, de même que ceux relatifs à l'obtention de toutes mainlevées sur l'immeuble cédé, soient à la charge de la Municipalité;

QUE le maire et la directrice générale par intérim soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de cession et de servitude notarié à intervenir devant Me Martine Baribeau, notaire, de même que tous documents y relatifs, à y faire toutes les déclarations requises et généralement signer, convenir et faire tout ce qui est nécessaire pour donner plein et entier effet aux présentes résolutions.

Adopté.

7.2 Commission de protection du territoire agricole du Québec – Dossier Monsieur Pierre Dupuis.

Monsieur le Maire dépose l'avis de modification de l'orientation préliminaire reçu de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant le dossier de Monsieur Pierre Dupuis.

8. AFFAIRES NOUVELLES :

8.1 Calendrier des séances du conseil municipal – Modification;

Étant donné la tenue des élections municipales le 1^{er} novembre prochain, le calendrier des séances doit être modifié puisque le présent conseil doit siéger au plus tard le 1^{er} octobre, la résolution suivante est donc déposée :

Résolution # 09-09-965

CONSIDÉRANT La tenue des élections municipales en date du 1^{er} novembre 2009;

CONSIDÉRANT Qu'en vertu de l'article de 314-2 de la Loi sur les élections et les référendums qui prévoit que les conseils municipaux ne peuvent siéger après la fin des mises en candidature, sauf en cas de force majeure;

CONSIDÉRANT L'obligation de se conformer au Code municipal qui prescrit qu'un conseil municipal doit tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par YVES GAGNON, conseiller
Appuyé par FRANCINE LEBLANC, conseillère

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Batiscan apporte une modification au calendrier des séances du conseil municipal afin que la séance du mois d'octobre soit déplacée au JEUDI 1^{er} OCTOBRE 2009.

Adopté.

8.2 Nomination d'un vérificateur;

Résolution # 09-09-966

CONSIDÉRANT Que la municipalité doit faire vérifier ses livres à chaque année par un vérificateur externe, tel que prévu par le Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT Que la firme Morin, Cadieux, Matteau, Normand a rempli ce mandat pour les exercices financiers 2005-2006 et 2007;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère
Appuyé par PIERRE CHÂTEAUNEUF, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Batiscan nomme la firme Dessureault, Lemire, Desaulniers, Gélinas & Lanouette pour la vérification comptable de l'exercice financier 2009, au coût total de 4 800\$ plus taxes incluant le rapport d'établissement du coût de l'eau 2009.

Adopté.

8.3 Parc de la Rivière Batiscan – Appui demandé pour nouvelle activité;

Résolution # 09-09-967

- CONSIDÉRANT** Que le Parc de la rivière Batiscan étudie actuellement la possibilité d’implanter une nouvelle activité identifiée sous le nom « Aménagement de loisirs d’aventure en hauteur » afin de diversifier l’offre touristique de la MRC des Chenaux et de la région de la Mauricie;
- CONSIDÉRANT** Qu’une étude de réalisation démontre qu’un tel projet peut être viable à court terme dans le Parc de la rivière Batiscan;
- CONSIDÉRANT** Que ce projet serait créateur d’emplois et engendrerait des retombées économiques importantes dans la MRC des Chenaux et dans la Mauricie;
- CONSIDÉRANT** Que la mise en place d’une telle activité permettrait d’offrir à la collectivité des Chenaux et de la Mauricie une nouvelle activité de plein air emballante;
- CONSIDÉRANT** Que le Parc de la rivière Batiscan verrait sa fréquentation augmenter de façon substantielle avec la mise en place de ces infrastructures d’aventure en hauteur;
- CONSIDÉRANT** La popularité sans cesse croissante des activités de via ferrata, tyroliennes et parcours dans les arbres au Québec;
- CONSIDÉRANT** Que l’appui de différents intervenants touristiques, municipaux ou autres constituerait un élément déterminant dans le plan d’affaires de ce projet;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par YVES GAGNON, conseiller
Appuyé par FRANCINE LEBLANC, conseillère

Et résolu à l’unanimité

Que la municipalité de Batiscan appuie le projet « Aménagement de loisirs d’aventure en hauteur » du Parc de la rivière Batiscan, permettant ainsi à cet organisme d’inclure ce soutien au plan d’affaire du projet.

Adopté

8.4 Table de concertation Abus auprès des Aînés de la Mauricie Inc. – Résolution d’appui pour demande de modification au Supplément de revenu garanti;

Résolution # 09-09-968

- CONSIDÉRANT** Qu’un bon nombre de personnes âgées, par manque d’information ou à cause de complications administratives, ne s’inscrivent pas au Supplément de

revenu garanti (SRG) et demeurent ainsi privées d'un revenu additionnel et essentiel;

CONSIDÉRANT Que les personnes âgées ayant droit au SRG ne peuvent recevoir une pleine rétroactivité;

CONSIDÉRANT Qu'un bon nombre de personnes âgées vivant seules n'atteignent pas le seuil de faible revenu au Québec;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par PIERRE CHÂTEAUNEUF, conseiller
Appuyé par NORMAN BONETTO, conseiller

Et résolu à l'unanimité

De demander au Parlement d'apporter les modifications suivantes au Supplément de revenu garanti :

1. Qu'une inscription automatique se fasse lors de la première demande de la Pension de sécurité de la vieillesse (PSV);
2. Qu'une pleine rétroactivité soit accordée à toute personne ayant droit au SRG et qui en aurait été privée depuis l'adoption de la loi sur le Supplément de revenu aux personnes âgées (c.202) en 1971;
3. Qu'une augmentation de 110\$ par mois soit accordée à toute personne y ayant droit;
4. Qu'une période de compassion de 6 mois soit allouée au conjoint survivant, afin de l'aider à réorganiser son quotidien en tant que personne seule.

Adopté.

8.5 Nomination d'un maire-suppléant;

Résolution # 09-09-969

CONSIDÉRANT Qu'en l'absence du maire, il est important que celui-ci puisse être remplacé afin de représenter adéquatement la municipalité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par YVES GAGNON, conseiller
Appuyé par PIERRE CHÂTEAUNEUF, conseiller

Et résolu à l'unanimité

De nommer MADAME FRANCINE LEBLANC à titre de mairesse-suppléante jusqu'à la séance du mois d'octobre 2009.

Adopté.

8.6 Travaux asphalte Rang Picardie – Autorisation;

Résolution # 09-09-970

CONSIDÉRANT L'aide financière totalisant une somme de 50 000\$ accordée par la ministre des Transports, Madame Julie Boulet;

CONSIDÉRANT Que cette somme est échelonnée sur une période budgétaire de trois ans;

CONSIDÉRANT Que le premier versement de 20 000\$ de cette subvention servira pour des travaux d'asphaltage du rang Picardie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère
Appuyé par FRANCINE LEBLANC, conseillère

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Batiscan autorise la directrice générale par intérim à conclure avec « *Construction et Pavage Portneuf Inc.* » le contrat de travaux d'asphaltage du rang Picardie, pour un montant de 18 540\$ taxes en sus.

Que la municipalité de Batiscan s'assure également du respect de la clause de participation dans une proportion de 50% de l'effectif des camionneurs locaux et régionaux membres du regroupement des Transporteurs en Vrac de la région 04 Inc. tel que stipulé dans l'entente conclue en avril 2004 avec l'Association des Transporteurs en Vrac de la région 04 Inc.

Adopté

8.7 Félicitations à Madame Madeleine Dwane ;

Résolution # 09-09-971

CONSIDÉRANT Ses nombreuses années consacrées à l'enseignement et à diverses implications bénévoles;

CONSIDÉRANT Que Madame Madeleine Dwane s'est particulièrement démarquée au cours de sa présence dans notre municipalité par son dévouement et son implication auprès de notre population;

CONSIDÉRANT Que Madame Madeleine Dwane a été la première femme élue au conseil municipal de Batiscan;

CONSIDÉRANT La prochaine parution de son autobiographie;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par CHRISTIAN FORTIN, MAIRE

Et résolu UNANIMEMENT

Que la municipalité de Batiscan offre ses plus sincères félicitations à Madame Madeleine Dwane pour son implication tout au long de ses années passées parmi nous et que la municipalité de Batiscan lui souhaite également tout le succès possible dans ses projets futurs.

Adopté.

8.8 Félicitations à Monsieur Patrice Mongrain et à l'équipe du Bistr'H²O;

Résolution # 09-09-972

CONSIDÉRANT La tenue d'un tournoi de pêche qui s'est déroulé le 22 août dernier;

CONSIDÉRANT Le succès remporté lors de cette activité qui a attiré un taux de participation de près de 120 pêcheurs;

CONSIDÉRANT Que nous espérons vivement le retour de cette activité sur une base annuelle;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par CHRISTIAN FORTIN, MAIRE

Et résolu UNANIMEMENT

Que la municipalité de Batiscan offre ses félicitations à l'équipe de « Destination Plein Air » (Monsieur Patrice Mongrain) ainsi qu'à l'équipe du Bistr'H²O (Madame Paule Berthiaume & Monsieur Claude Villiard) pour la tenue de cette activité qui a remporté un vif succès auprès de la population;

Adopté.

8.9 Forum des Maires des municipalités riveraines du Saint-Laurent – Résolutions d'appui à la résolution adressée à l'Alliance des Grands Lacs et du Saint-Laurent et à la résolution relative au projet d'entente avec le gouvernement du Québec;

8.9.1 Appui à la résolution adressée à l'Alliance des Grands Lacs et du Saint-Laurent (adoptée le 17 juin 2009)

Résolution # 09-09-973

CONSIDÉRANT Que les municipalités en bordure de l'écosystème des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent se sont regroupées au sein de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (Alliance) afin de partager et de transmettre leurs préoccupations face à la sauvegarde et à la protection de cette importante réserve d'eau douce;

CONSIDÉRANT L'importance économique, environnementale et sociale des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent pour la population de la région;

- CONSIDÉRANT** La préoccupation pour les membres de l'Alliance de préserver la qualité et le niveau des eaux des plans d'eau de manière à maximiser les bienfaits sur leur environnement et leur économie;
- CONSIDÉRANT** Les préoccupations des municipalités membres de l'Alliance sur la récupération des usages récréatifs;
- CONSIDÉRANT** Que la plupart des enjeux et des préoccupations du Forum des municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent sont communs à ceux de l'Alliance;
- CONSIDÉRANT** Le rôle que joue l'Alliance à promouvoir les relations entre les municipalités et les gouvernements provinciaux, fédéraux et les états des deux côtés de la frontière;
- CONSIDÉRANT** Que les membres du Forum des municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent situées dans la zone d'influence des Grands Lacs ont déclaré en 2006 qu'ils s'engageaient à protéger, conserver, restaurer, et améliorer le fleuve Saint-Laurent en unissant leurs efforts et en coopérant dans le développement et la mise en place de politiques et programmes visant cet objectif;
- CONSIDÉRANT** Que les membres du Forum des municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent se sont réunis de nouveau en mars 2009, puis en juin 2009, afin de proposer des actions communes sur lesquelles ils pourraient s'engager à coopérer;
- CONSIDÉRANT** Que les membres du Forum des municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent souhaitent établir des modes de collaboration et de participation aux processus décisionnels susceptibles de modifier le milieu aquatique auprès du Gouvernement du Québec;
- CONSIDÉRANT** Que l'Alliance souhaite établir une représentation en territoire québécois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère
Appuyé par NORMAN BONETTO, conseiller

Et résolu à l'unanimité

QUE Le Forum des municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent demande l'appui de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent dans ses démarches auprès du Gouvernement du Québec; et

DE DEMANDER À l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent d'établir une représentation en territoire québécois.

Adopté.

8.9.2 Appui à la résolution adressée au Gouvernement du Québec
(adoptée le 17 juin 2009)

Résolution # 09-09-974

CONSIDÉRANT L'importance économique, environnementale et sociale des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent pour la population des municipalités riveraines et la nécessité de préserver la qualité et le niveau des eaux des plans d'eau de manière à maximiser les bienfaits sur leur environnement et leur économie;

CONSIDÉRANT Que les maires des municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent situées dans la zone d'influence des Grands Lacs ont déclaré en 2006 qu'ils s'engageaient à protéger, conserver, restaurer, et améliorer le fleuve Saint-Laurent en unissant leurs efforts et en coopérant dans le développement et la mise en place de politiques et programmes visant cet objectif;

CONSIDÉRANT Que les membres du Forum des municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent se sont réunis de nouveau en mars 2009, puis en juin 2009, afin de proposer des actions communes sur lesquelles ils pourraient s'engager à coopérer;

CONSIDÉRANT Que les membres du Forum des municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent souhaitent établir des modes de collaboration et de participation aux processus décisionnels susceptibles de modifier le milieu aquatique auprès du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT Que les membres du Forum des municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent souhaitent collaborer à la mise en commun des connaissances relatives au Fleuve permettant ainsi un partage efficace de l'information concernant le milieu aquatique;

CONSIDÉRANT Que la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, adoptée par le Gouvernement du Québec, prévoit la mise en place de mécanismes de gouvernance propres à assurer la concertation des utilisateurs ainsi que la mise en place d'un organisme chargé de l'élaboration d'un plan de gestion intégrée du Saint-Laurent, impliquant les administrations municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par FRANCINE LEBLANC, conseillère
Appuyé par YVES GAGNON, conseiller

Et résolu à l'unanimité

- QUE** Les maires des municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent manifestent leurs préoccupations face au mode de régulation des niveaux du fleuve Saint-Laurent actuellement en phase de planification par la Commission mixte internationale;
- QUE** Les maires des municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent transmettent au Gouvernement du Québec leurs préoccupations et les actions communes identifiées afin de diminuer l'impact des rejets acheminés au fleuve Saint-Laurent et aux cours d'eau environnants;
- QUE** Les maires des municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent demandent la mise en place d'un mode de partage des connaissances sur le fleuve Saint-Laurent entre les municipalités concernées et le Gouvernement du Québec;
- QU'UN** Mode de gestion intégrée du fleuve Saint-Laurent impliquant les administrations municipales soit mis en place le plus rapidement possible; et
- QU'UNE** Entente de collaboration, signée par le maire de Montréal à titre de représentant des municipalités du Forum, établisse les bases d'une reconnaissance et d'une collaboration en ce sens entre le Gouvernement du Québec et les municipalités riveraines.

Adopté.

8.10 Projet de remplacement de la conduite d'aqueduc au centre du village – Coût des travaux;

Monsieur le Maire dépose un document relatif au coût total des travaux pour le remplacement de la conduite d'aqueduc au centre du village. Le projet incluant les conduites pluviales a coûté 2 212 701,39\$. Le ministère des Transports du Québec a contribué pour une somme de 930 687,07\$. A cela s'ajoute une subvention provenant du FIMR de 557 074,00\$ et l'application de la taxe d'accise pour un montant de 326 686,00\$. Cette taxe d'accise s'appliquant uniquement pour la population de Batiscan malgré l'entente avec la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade qui défraie 40% des coûts d'infrastructure.

Le coût net de ce projet totalise donc la somme de 108,278,19\$.

Monsieur le Maire est très fier de la réalisation et des résultats de ces travaux, tout comme la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade qui constate une nette amélioration du réseau. Monsieur le Maire en profite pour remercier le Ministère des Transports du Québec, Madame Julie Boulet et Monsieur Marcel Carpentier de la Direction régionale du MTQ. Monsieur le Maire souligne également la collaboration de la population de Batiscan durant toute la durée de ces travaux. Les remerciements sont également adressés à tous les collègues du conseil municipal, à la firme d'ingénieurs BPR, à la firme Pagé Construction ainsi qu'aux employés municipaux pour leur contribution à la réalisation de ce projet.

8.11 Pétition – Dépôt d'une pétition provenant de Madame Thérèse M. Hébert;

Monsieur le Maire effectue le dépôt d'une pétition provenant de Madame Thérèse M. Hébert. Cette pétition fait référence au problème rencontré par Madame Hébert relativement à la hauteur d'une clôture érigée par son voisin. Plus de 80 personnes ont signé ce document demandant au Conseil municipal de revoir la réglementation concernant les clôtures. À la suite de l'examen de ce document, les membres du Conseil municipal ont effectivement constaté une lacune relativement à la hauteur permise pour une clôture latérale. À cet effet, les membres du Conseil municipal déposeront au cours des prochaines semaines, une modification réglementaire afin d'apporter une correction à cette situation vécue présentement par Madame Hébert. Bien que ce règlement soit relativement récent, Monsieur le Maire souligne que la qualité de vie de nos citoyens et que les relations de bon voisinage priment avant tout.

9 CORRESPONDANCES (Copies disponibles sur demande)

Monsieur le Maire effectue le dépôt de la correspondance reçue suivante :

9.1 Gouvernement du Québec :

- 9.1.1 Ministre du tourisme – Madame Nicole Ménard-** Versement d'une contribution financière de 500\$ pour projet Office des signaux;
- 9.1.2 Députée de Champlain à l'Assemblée Nationale – Madame Noëlla Champagne** – Confirmation d'une subvention de 500\$ réservé pour le budget 2009-2010 et 500\$ réservé pour le budget 2010-2011 dans le cadre de notre demande pour l'Office des signaux;
- 9.1.3 Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Monsieur Laurent Lessard** – Approbation du règlement 110-2009 concernant l'imposition de la taxe municipale pour le financement des centres d'urgence 9-1-1;
- 9.1.4 Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Monsieur Laurent Lessard** – Plan stratégique 2009-2013;
- 9.2 MRC des Chenaux** – Entrée en vigueur du règlement numéro 2009-62 et 2009-62a;
- 9.3 Info-Aînés Mauricie** – Remerciements suite à notre contribution à l'envoi postal d'Info-Aînés de la Mauricie;
- 9.4 Les Premiers Jeux MRC des Chenaux** – Remerciements de notre appui à la 5^e édition des 1^{er} Jeux de la M.R.C. des Chenaux;
- 9.5 Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade** – Copie de la résolution relative à l'ajustement du prix de l'eau en provenance de notre municipalité;

10. LISTE DES OMISES;

Le dépôt des correspondances omises est également déposé.

11. Varia

- a) **Félicitations aux organismes participant aux diverses activités du 325^e anniversaire de fondation de notre paroisse;**

Résolution # 09-09-975

CONSIDÉRANT Les diverses activités qui se sont déroulées tout au cours de l'été pour souligner les 325 ans d'histoire de notre paroisse;

CONSIDÉRANT Que l'organisation de telles activités nécessite une bonne préparation et l'implication de nombreux bénévoles;

CONSIDÉRANT Que la participation de tous ces organismes a contribué à la réussite des festivités de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par CHRISTIAN FORTIN, MAIRE

Et résolu UNANIMEMENT

Que la municipalité de Batiscan remercie sincèrement et félicite tous les organismes qui ont contribué aux festivités du 325^e anniversaire de notre paroisse et plus particulièrement la Société Historique « Batiscan et son Histoire » pour le lancement de leur livre portant sur le 325^e anniversaire de Batiscan le 23 juin dernier, le Symposium d'Art tenu le 26 juillet au Gîte au Bois Dormant, l'activité du Trip des Tripes du 15 août tenue au Manoir Batiscan.

Adopté.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

Quelques interventions et questions provenant de Madame Henriette Rivard et Madame Thérèse M. Hébert sont adressées aux membres du Conseil municipal, portant notamment sur le lancement du livre relatant les 325 ans de notre municipalité effectué le 23 juin dernier par la Société « Batiscan et son Histoire » et sur les travaux de correction de la chaussée dans le secteur de la rue Massicotte ainsi que sur la réglementation actuellement en cours pour les clôtures.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution # 09-09-976

CONSIDÉRANT Que les ordres du jour sont expirés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par FRANCINE LEBLANC, conseillère
Appuyé par YVES GAGNON, conseiller

Et résolu à l'unanimité

Que le Conseil municipal procède à la levée de l'assemblée ordinaire du 14 septembre 2009 à vingt heures et cinquante minutes(20h50)

Adopté.

Président de la séance

Secrétaire de la séance

